

## PROGRAMME 2021-2027

Programmes européens FEADER / FEAMPA / FEDER / FSE+

Guide d'utilisation du portail de dépôt des aides Europe - Aiden  
Création de compte



# **Se connecter à Aiden**

## **Création de compte**

**[Usager]**



Nous venons de recevoir une demande de création de compte à votre nom sur le portail de la Région Bretagne.

Votre identifiant est : **Frederic2306**

Pour valider votre compte et accéder à votre espace personnel, merci de cliquer sur le lien suivant :

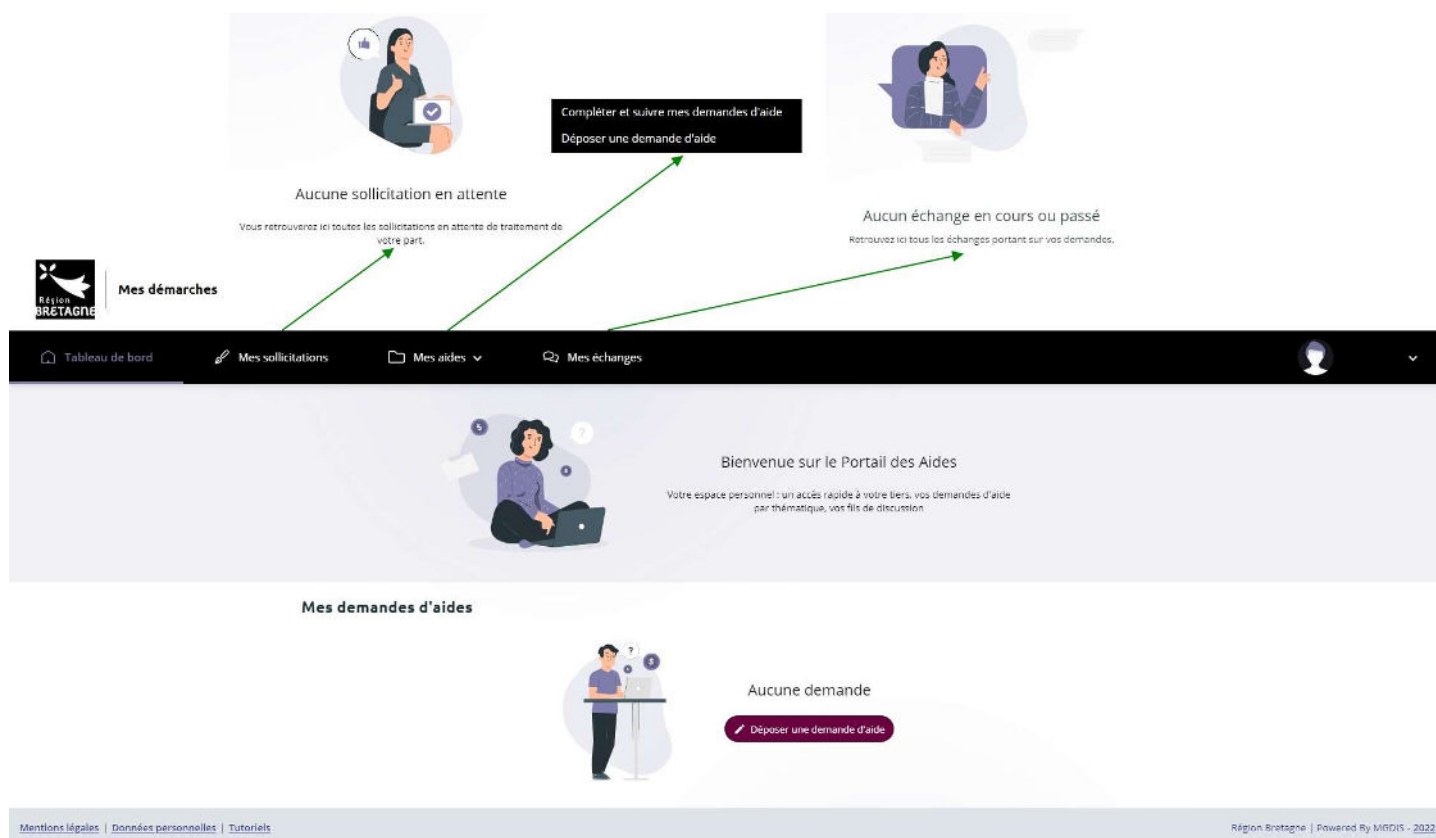
[validation de la demande](#)

Attention, ce lien est valable pour une durée de 72 heures maximum. Au-delà de ce délai, vous devrez recommencer la procédure sur [le portail des aides](#).

Une fois le compte activé, le message suivant s'affiche :



Vous pouvez maintenant accéder à votre Espace personnel :



Sur l'Espace Usager, vous pouvez :

- Déposer une demande d'aide
- Compléter et suivre vos demandes d'aides
- Échanger avec le service en charge de vos dossiers
- Répondre à ses sollicitations
- Accéder et modifier les paramètres de votre compte

En bas à gauche de l'écran se trouve un lien **Tutoriels** permettant d'accéder à une aide en ligne.

[Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Tutoriels](#)

## AIDE EN LIGNE

[Comment créer mon compte ?](#)

[Comment déposer une première demande ?](#)

[Comment faire un dépôt délégué ?](#)

[Comment gérer les comptes de ma structure ?](#)

[Il y a déjà un compte rattaché à ma structure, comment créer mon compte ?](#)

[Comment utiliser l'espace d'échange ?](#)

[Comment suivre mes demandes ?](#)

[Comment faire une demande de paiement ?](#)

[Comment faire un avis préalable ?](#)

[Personne morale : Comment modifier les informations de ma structure ?](#)

[Personne physique : Comment modifier mes informations personnelles ?](#)

Les missions du Chargé des systèmes d'informations pour les fonds européens (DAEI – SCOFÉ) sont cofinancées par l'Union Européenne dans le cadre du programme Europ'Act avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme Europ'Act avec le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen.

